



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/IDR.1(SUM)/ROM
2 septembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RESUME

du

RAPPORT DE L'EXAMEN APPROFONDI DE LA COMMUNICATION NATIONALE

de la

ROUMANIE

[Le texte intégral (en anglais seulement) est publié sous la cote
FCCC/IDR.1/ROM]

Equipe d'examen :

Ibrahim Abdel Gelil, Egypte

Henk Merkus, Pays-Bas

Aniket Ghai, secrétariat de la Convention-cadre, Coordonnateur

Egalement disponible sur le réseau World Wide Web : (<http://www.unfccc.de>)

En vertu des articles 4 et 12 de la Convention, les Parties sont tenues d'élaborer des communications nationales sur la manière dont elles appliquent la Convention. Des directives concernant l'élaboration des communications nationales et la procédure à suivre pour les examiner ont été arrêtées par le Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, dans ses décisions 9/2 et 10/1 et par la Conférence des Parties, à sa première session, dans ses décisions 2/CP.1 et 3/CP.1 (voir FCCC/CP/1995/7/Add.1). Conformément à ces décisions, une compilation-synthèse des 33 premières communications nationales soumises par des Parties visées à l'annexe I a été élaborée (FCCC/CP/1996/12 et Add.1 et 2).

Lorsqu'ils examineront l'application de la Convention par les Parties, les organes subsidiaires et la Conférence des Parties disposeront de la version intégrale du présent rapport en anglais ainsi que du résumé dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. (Ces organes seront également saisis du résumé analytique de la communication nationale initiale de la Roumanie ainsi que d'informations sur ce pays tirés d'une compilation-synthèse portant sur tous les pays qui ont soumis des communications nationales.)

Résumé ¹

1. L'examen approfondi de la communication nationale initiale de la Roumanie a été réalisé entre octobre 1996 et avril 1997 par une équipe composée notamment d'un expert égyptien et d'un expert néerlandais. L'équipe d'examen s'est rendue à Bucarest du 7 au 11 octobre 1996.
2. La situation actuelle de la Roumanie se caractérise essentiellement par le passage à l'économie de marché. Dans ce contexte, le produit intérieur brut (PIB) a considérablement diminué entre 1989 et 1990, de même que les émissions de gaz à effet de serre. La Roumanie a demandé à bénéficier de la latitude accordée aux Parties à l'article 4.6 de la Convention pour prendre 1989 plutôt que 1990 comme année de base et la Conférence des Parties a accédé à cette demande. Le processus de privatisation est considéré comme un moyen propre à permettre d'accroître l'efficacité énergétique. La Roumanie est tributaire des investissements externes pour l'aider à moderniser les installations et le matériel mais l'investissement étranger a été plus faible que prévu en dépit de coûts de main-d'oeuvre peu élevés. Une stratégie de protection de l'environnement a récemment été élaborée et approuvée par le Gouvernement, en même temps qu'un plan d'action national dans ce domaine. Une commission chargée d'étudier la question des changements climatiques a été mise en place en novembre 1996. La Roumanie ne s'est pas fixé des objectifs quantifiés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Parmi les principales dispositions législatives adoptées récemment dans le domaine de l'environnement, il y a lieu de mentionner la loi sur l'environnement de décembre 1995 qui énonce des principes fondamentaux. Il a été décidé de mettre au point plusieurs stratégies sectorielles, dont une dans le secteur de l'énergie comportant un volet environnemental et d'autres dans les domaines de l'aménagement forestier et du transport, mais certaines d'entre elles sont toujours en cours d'élaboration et n'ont pas encore été approuvées par le Gouvernement. L'approvisionnement total en énergie primaire s'est élevé à 39 millions de tonnes métriques d'équivalents-pétrole (Mtep) en 1994 (contre 67 Mtep en 1989); il se décomposait comme suit : 43 % de gaz naturel, 28 % de pétrole, 25 % de charbon et 3 % d'énergie hydroélectrique produite dans le pays. La construction d'une centrale nucléaire est en voie d'achèvement. Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par habitant, qui avaient atteint approximativement 8,6 tonnes en 1989, sont tombées à 4,8 tonnes en 1993; pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la moyenne était d'environ 12 tonnes en 1990.
3. Que ce soit dans la communication nationale ou sous forme d'informations complémentaires présentées lors de l'examen approfondi, des données d'inventaire ont été fournies sur les principaux gaz à effet de serre, à savoir le dioxyde de carbone, le méthane (CH₄) et l'hémioxyde d'azote (N₂O),

¹Conformément à la décision 2/CP.1 de la Conférence des Parties, la version intégrale du projet de rapport a été communiquée au Gouvernement roumain qui n'a fait aucune observation.

ainsi que sur des précurseurs tels que les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone (CO) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), pour les années 1989, 1990 et 1991. En 1989, en Roumanie, le volume des émissions de CO_2 s'est élevé à 198 479 Gg cependant que la quantité absorbée par piégeage a été de 2 925 Gg. Cette année-là, le volume des émissions s'est élevé à 2 328 Gg pour le CH_4 , 67 Gg pour le N_2O , 553 Gg pour les NO_x , 2 337 Gg pour le CO et 529 Gg pour les COVNM. L'inventaire des gaz à effet de serre a été établi sur la base des Lignes directrices pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre adoptées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que de coefficients d'émission calculés par défaut, encore que les coefficients d'émission CORINAIR soient également utilisés lorsque aucun coefficient n'est indiqué dans les Lignes directrices du GIEC. Les différences avec la méthode du GIEC portent sur les points suivants : les émissions provenant de déchets industriels solides et liquides ne sont pas mentionnées (faute de données fiables); les émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans le transport international sont comptabilisées avec celles provenant du secteur des transports; les émissions provenant des industries du ciment et de la chaux sont comprises dans celles provenant de l'emploi de combustibles et les émissions provenant de carburants pour moteurs sont réparties entre les secteurs de l'industrie, des ménages et du transport, ce qui explique le chiffre peu élevé des émissions de CO_2 provenant de ce dernier secteur (environ 4 % du total).

4. Les informations sur les politiques et les mesures données dans la communication n'étaient pas détaillées et certaines des recommandations formulées dans les directives pour l'établissement des communications n'ont pas été suivies. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, une législation concernant l'électricité est en préparation; elle vise à clarifier le rôle des différents intervenants dans ce secteur. Des discussions préliminaires ont par ailleurs été engagées au sujet d'une loi spéciale sur les économies d'énergie qui pourrait prévoir notamment des avantages fiscaux pour ces économies. Les recettes provenant du prélèvement d'une taxe de 18 % sur l'électricité et le chauffage sont actuellement utilisées en grande partie pour financer les programmes de modernisation entrepris par la compagnie publique d'électricité RENEL. Un programme sur les sources d'énergie renouvelables réalisé avant 1990 n'a apparemment pas donné de très bons résultats, bien que l'Agence pour les économies d'énergie ait préparé un projet de loi sur ces sources d'énergie contenant notamment des dispositions prévoyant l'octroi d'un appui financier et institutionnel aux producteurs d'énergie indépendants. Un programme de mise en valeur des énergies renouvelables est en cours d'exécution au Ministère de l'industrie et du commerce; il bénéficie de l'appui du programme PHARE de l'Union européenne. Des travaux concernant les normes d'efficacité pour les chaudières et certains appareils électroménagers, comme les téléviseurs, sont en cours. Des normes de rendement énergétique sont également appliquées aux réfrigérateurs et aux machines à laver pour lesquels il existe également des labels écologiques facultatifs.

5. L'équipe d'examen a reconnu qu'en raison de la crise économique qu'elle a connue ces derniers temps, la Roumanie n'aurait probablement pas besoin de prendre des mesures pour atteindre l'objectif indiqué dans la Convention, à savoir stabiliser ses émissions en l'an 2000 au niveau de 1989, année utilisée comme année de base par ce pays.

6. La communication nationale ne contient pas de projections concernant les gaz à effet de serre, mais une étude préliminaire sur ces projections a été remise à l'équipe lorsqu'elle s'est rendue dans le pays. D'après cette étude, dans l'hypothèse où aucune mesure ne serait prise, les émissions de CO₂ devraient être plus faibles en l'an 2000 qu'en 1989, mais elles augmenteraient pour revenir au niveau de cette année-là en 2007 ou 2008 et continueraient ensuite à s'accroître. Les émissions des autres gaz à effet de serre devraient aussi dépasser en 2020 leur niveau de 1989. Selon l'un des scénarios "avec mesures prises" qui ont été présentés, la Roumanie réduirait ses émissions de CO₂ par rapport au scénario de base de 12,1 % en l'an 2000, de 34,4 % en 2010, et de 48 % en 2020. Dans cette hypothèse, le coût moyen des mesures de réduction de CO₂ a été estimé à 1,63 dollar des Etats-Unis par tonne (non compris le transport et l'agriculture) et le coût total pour l'ensemble de la période à 28 milliards de dollars des Etats-Unis. Il y a lieu de noter que la disponibilité de ces ressources financières n'est pas assurée.

7. Il est brièvement fait mention dans la communication des activités de recherche concernant l'évaluation des incidences que les changements climatiques devraient avoir, notamment sur l'agriculture, les forêts et les bassins d'eau douce, activités qui sont financées conjointement au moyen de ressources d'origine roumaine et dans le cadre du Programme d'études par pays entrepris par les Etats-Unis, au titre du volet de ce programme concernant l'évaluation de la vulnérabilité. Des précisions sur ces activités ont été données pendant le séjour de l'équipe dans le pays et un certain nombre de sujets sur lesquels des recherches pourraient être entreprises dans l'avenir ont été évoqués. Dans le cas d'une étude particulière, plusieurs possibilités ont été analysées en ce qui concerne les mesures d'adaptation.

8. Il existe plusieurs exemples de coopération bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre du Programme d'études par pays mis au point aux Etats-Unis, du programme PHARE (pour les énergies renouvelables) et d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'accroissement de l'efficacité énergétique. Il n'en reste pas moins que les difficultés financières risquent de contrarier la réalisation d'études et la mise en oeuvre de projets et de politiques en Roumanie. Au moment où l'équipe s'est rendue dans le pays, il n'y avait pas d'activités officielles exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, mais la Roumanie a fait part de son intention d'entreprendre de telles activités dans l'avenir. En mars 1997, la Roumanie et les Pays-Bas ont signé une lettre d'intention concernant l'accroissement de l'efficacité énergétique de plusieurs centrales électriques du pays dans le cadre d'un projet entrant dans la catégorie des activités exécutées conjointement.

9. Pendant le séjour de l'équipe en Roumanie, les experts de plusieurs instituts publics ont explicité les informations relatives à la recherche et à l'observation systématique figurant dans la communication nationale. Il existe une forte tradition de recherche dans les domaines liés au climat et des activités de collecte des données et de surveillance sont menées depuis 1884. La Roumanie participe aussi à des initiatives internationales, notamment au Programme international sur la géosphère et la biosphère, au GIEC et au Programme mondial de recherches sur le climat.

10. Dans la communication nationale initiale de la Roumanie, le développement de l'éducation écologique est cité parmi les objectifs à court terme que ce pays doit atteindre en inscrivant les questions d'environnement au programme à tous les niveaux d'enseignement et en facilitant l'accès du public aux informations correspondantes. Un service d'information et de documentation sur l'environnement a constitué une base de données bibliographiques sur les publications relatives aux questions d'environnement. Une campagne de sensibilisation du public aux problèmes de l'efficacité énergétique et de l'environnement est en cours dans le cadre du projet PHARE de l'UE. Dans les universités, des travaux portant sur la climatologie et l'établissement de modèles climatiques sont menés en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM).
